

Adour : Trajectoire de retour à l'équilibre de la ressource en eau

Dossier de la rédaction de H2o
October 2026

Le développement de l'irrigation agricole dans le bassin de l'Adour à la sortie de l'après-guerre a conduit à des situations de déséquilibre dans certains bassins versants et à une dégradation de l'état qualitatif et quantitatif de certaines masses d'eau. L'application de la politique environnementale issue de la mise en place au début des années 2000 de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, s'y est faite sans réelle appropriation par le monde agricole, ce qui a conduit à une situation de blocage entre des objectifs non convergents. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de dépasser ces oppositions, en permettant aux acteurs du territoire de se projeter ensemble vers un avenir conciliant de façon équilibrée la gestion durable de la ressource en eau et la transformation de l'agriculture.

La mission conjointe IGEDD-CGAAER avait pour objectif d'analyser la trajectoire de retour à l'équilibre décrite par le président coordonnateur de bassin pour la période 2025-2027. Son rapport rappelle l'importance de l'irrigation dans le développement agricole et économique du bassin et recense les évolutions mises en place par les exploitations agricoles dans leurs cultures et leurs pratiques au cours des 15 dernières années. La mission pointe un manque de lisibilité et de coordination dans la gouvernance de la gestion quantitative de l'eau dans le territoire tout en mettant en évidence un risque élevé pour la pérennité économique d'un nombre important d'exploitations si la trajectoire de baisse des volumes prélevables était mise en œuvre sans adaptation en 2027.

La mission formule des propositions visant à gérer les échéances de court terme et d'autres dont l'objectif est de préparer l'après-2027. Les propositions de court terme portent sur quatre points : 1. Remettre chaque acteur dans son rôle ; 2. Faire évoluer Irrigadour vers une plus grande proximité avec les différents territoires ; 3. Mettre en œuvre des méthodes de répartition des volumes plus dynamiques ; 4. Simplifier la mise en œuvre des actions prévues dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Cinq propositions structurent l'action pour préparer l'après-2027 : 1. Mieux intégrer les enjeux socio-économiques dans la décision relative aux futurs volumes prélevables ; 2. Dimensionner le dispositif d'accompagnement du territoire au regard des volumes prélevables retenus et des impacts socio-économiques évalués conjointement ; 3. Préparer dès maintenant la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle attitude sur les volumes prélevables ; 4. Privilégier la création d'ouvrages collectifs à vocation multi-usages ; 5. Aller vers une vision plus partagée de l'agriculture à moyen terme.

IGEDD